

MANDAT DES ÉQUIPES AMBULATOIRES SCPD

À la demande des intervenants des services de proximité, les équipes ambulatoires SCPD offrent des services spécialisés d'évaluation, d'intervention et de suivi auprès des personnes vivant avec un TNCM et présentant des symptômes comportementaux et psychologiques de la démence (SCPD) liés aux TNCM. Elles proposent également des services de soutien pour les proches ainsi que du conseil et du mentorat pour les équipes de proximité.

Mandat

- Améliorer la condition de la personne présentant un SCPD et accroître la capacité du milieu clinique à faire face à des situations complexes.
- Contribuer à prolonger le maintien des personnes dans leur milieu de vie et éviter l'hébergement hâtif ou le recours aux urgences.
- Évaluer la personne présentant des SCPD complexes dans le milieu de vie de la personne concernée, à la demande des équipes référentes, et poser un diagnostic.
- Offrir des services de soutien aux proches, en collaboration avec d'autres partenaires.
- Élaborer, avec l'équipe traitante, un plan d'intervention individualisé pharmacologique, psychosocial et environnemental (approches non pharmacologiques), suivant un modèle de consultation participative.
- Contribuer à l'implantation du plan d'intervention en offrant aux équipes locales de proximité du *modeling*, du mentorat clinique, de la formation et de l'éducation.
- Assurer un suivi, à court et à moyen termes, jusqu'à la stabilisation de la situation problématique.
- Intervenir directement lors de problèmes gériatriques très complexes.

Responsabilité des CISSS ou CIUSSS

- Désigner ou créer une équipe ambulatoire spécialisée en SCPD pour les personnes vivant avec un TNCM sur leur territoire.
- Assurer aux GMF et aux autres milieux de services de proximité de leur territoire un accès facilité à des services spécialisés dans les situations de SCPD complexes.
- Assurer des services d'évaluation dans le milieu de vie de la personne et de son proche ou offrir des services de consultation par télésanté.
- Soutenir les activités de l'équipe ambulatoire SCPD sur son territoire.

Composition de l'équipe

- Médecin expert dans le diagnostic et le traitement de SCPD (gérontopsiychiatre, gériatre, omnipraticien).
- Infirmière clinicienne.
- Autres professionnels : psychologue, ergothérapeute, psychoéducateur, travailleur social.
- Coordinateur clinique.
- Soutien administratif.

Processus de référencement

Afin d'assurer l'accès aux services dans des délais optimaux, des éléments particuliers doivent encadrer le processus de référencement des personnes admissibles :

- Clientèle cible;
- Formulaire de référence;
- Critères d'inclusion et d'exclusion;
- Critères de priorisation;
- Mécanismes de suivi et de communication avec les équipes référentes.

Conditions de succès

- Des ressources humaines bien formées et possédant l'expertise nécessaire.
- Des équipes stables.
- Des ressources disponibles et flexibles.
- Un fonctionnement permettant de répondre rapidement aux besoins, en temps opportun.
- Une démarche et des approches reconnues, fondées sur des données probantes.
- Des mécanismes d'orientation bien connus des professionnels de la santé :
- Ces mécanismes doivent avoir des critères clairs et harmonisés.
- Une collaboration étroite avec les autres services spécialisés du CIUSSS ou du territoire de RUISSS.

CIUSSS ayant un institut universitaire ou un centre d'excellence sur son territoire

- Avoir une équipe spécialisée de gérontopsychiatrie (3^e ligne).
- Soutenir les équipes SCPD ambulatoires régionales pour les cas très complexes.
- Offrir des activités de formation continue aux équipes SCPD ambulatoires.
- Offrir des services de consultation par télésanté sur le territoire du RUISSS.
- Exercer un leadership en matière de recherche sur le territoire du RUISSS.